



Schéma Départemental des Services aux Familles de la Haute-Garonne

2023-2027



Sommaire

INTRODUCTION	4
PARTIE 1 : Synthèse des bilans des précédents Schémas : des avancées importantes	7
PARTIE 2 : Synthèse du diagnostic des besoins et de l'offre en matière de services aux familles en Haute-Garonne	10
PARTIE 3 : Le plan d'actions	19
Thème 1. Faciliter et enrichir le parcours des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans	21
Orientation stratégique 1. Renforcer le maillage territorial et diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant de 0 à 3 ans	21
Orientation stratégique 2. Favoriser l'émancipation, le bien-être et le vivre-ensemble des enfants et des jeunes de 4 à 25 ans	22
Orientation stratégique 3. Améliorer l'information en faveur des jeunes de 16 à 25 ans et l'accès aux droits	23
Orientation stratégique 4. Structurer et développer l'offre existante pour faciliter l'accompagnement et le parcours des familles présentant des besoins spécifiques.....	24
Thème 2. Développer le soutien des parentalités et réduire les inégalités territoriales	26
Orientation stratégique 1. Renforcer le maillage territorial des actions de soutien des parentalités en veillant à la diversité de l'offre	26
Orientation stratégique 2. Améliorer la communication auprès des familles sur l'offre en matière de soutien des parentalités	28
Thème 3. Développer le rôle et l'implantation des structures d'animation de la vie sociale en soutien des services aux familles	29
Orientation stratégique 1. Mettre en œuvre les orientations stratégiques de l'animation de la vie sociale.....	31
Orientation stratégique 2. Accompagner l'utilisateur vers l'autonomie	32
Orientation stratégique 3. Développer et consolider les projets « famille » et le réseau parentalité.....	33
Orientation stratégique 4. Favoriser la montée en compétences de tous les acteurs de l'animation de la vie sociale	34
Orientation stratégique 5. Rendre plus lisible et visible l'AVS sur les territoires.....	35
Orientation stratégique 6. Développer les pratiques d'évaluation et de mesure de l'impact	36

Thème 4. Valoriser et soutenir les acteurs professionnels et bénévoles des services aux familles et de l'animation de la vie sociale	37
Orientation stratégique 1. Promouvoir les métiers de l'accueil du jeune enfant et de l'animation.....	37
Orientation stratégique 2. Améliorer la formation continue des professionnels et bénévoles des services aux familles et de l'animation de la vie sociale	38
Orientation stratégique 3. Favoriser la structuration et la coordination des réseaux d'acteurs du SDSF	39
PARTIE 4 : Suivi et évaluation du schéma	40
ANNEXES	41
1. Règlement intérieur du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF)	41
2. Diagnostic 2021-2022 des besoins des familles haut-garonnaises et de l'offre de services aux familles.....	41
3. Glossaire	42

INTRODUCTION

La circulaire ministérielle du 22 janvier 2015 a posé le cadre de mise en œuvre des Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF). Ils permettent à l'ensemble des acteurs de la politique familiale de réaliser un diagnostic partagé des besoins des familles et des territoires et d'élaborer un plan d'actions concerté, en faveur du développement d'offres de services dans les domaines de l'accueil du jeune enfant et du soutien de la parentalité.

Pour mémoire, les objectifs poursuivis par le précédent SDSF en Haute-Garonne sur la période 2016-2019 (reconduit jusqu'à 2022) ont été de rassembler en un pilotage commun les politiques de l'accueil du jeune enfant et du soutien de la parentalité afin de :

- Structurer et rendre lisible une offre complète à destination des familles,
- Permettre une réduction des inégalités territoriales d'accès à l'offre de services aux familles ;
- Donner à la politique des services aux familles un cadre d'action partenarial qui favorise la coordination entre les multiples acteurs territoriaux.

Ainsi, sur le territoire haut-garonnais, la première édition de ce schéma a permis la mise en synergie des compétences des trois acteurs majeurs en matière de politique familiale, que sont l'Etat, la caisse d'Allocations familiales (Caf) et le Conseil Départemental 31 (CD31), en tant que copilotes, sous la présidence de Monsieur le préfet de la Haute-Garonne.

La gouvernance du nouveau schéma pour la période 2023-2027 tient compte des évolutions réglementaires récentes. En effet, le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel est venu confirmer la création, le rôle et la composition des Comités Départementaux des Services aux Familles CDSF. Ils sont une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi. Cette instance se voit confier la mission d'établir un schéma départemental des services aux familles. Véritable outil de pilotage des CDSF, il a pour missions d'évaluer l'offre et les besoins en matière de services aux familles et de définir des actions départementales.

Comme l'y invite la circulaire n° DGCS/SD2C/2022/163 du 21 juillet 2022, le CDSF veillera à tenir compte des orientations nationales définies notamment dans les stratégies et plans gouvernementaux, dans les priorités pluriannuelles d'action en matière de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile ou encore dans la charte du soutien de la parentalité.

Les différentes instances de travail pour la mise en œuvre de ce schéma sont prévues dans le règlement intérieur du CDSF, annexé au présent document (cf. annexe 1). Elles ont pour mission d'assurer une veille sur l'évolution des besoins des familles, de contribuer à la mise en œuvre des axes retenus et d'en faire l'évaluation.

La nouvelle structuration des instances de travail sur lesquelles vont s'appuyer le CDSF et le comité de pilotage opérationnel, a pour but de :

- Rationnaliser les instances, pour rendre plus agile et efficiente la mise en œuvre du SDSF avec des temps de réunion efficaces mobilisant les bons acteurs au bon moment.
- Mobiliser les collectivités locales, communes et EPCI, au cœur de la gouvernance et de la prise de décision.
- Associer étroitement les professionnels de terrain et des familles dans les groupes de travail.
- S'appuyer sur les réseaux déjà existants et les instances partenariales locales (CTG, PedT, PRE, contrats de ville...).

Ces instances veillent aux articulations entre les différents réseaux d'acteurs du SDSF et les démarches territoriales existantes comme par exemple les projets sociaux de territoires, les Conventions Territoriales Globales (CTG).

La circulaire n° DGCS/SD2C/2022/163 du 21 juillet 2022 relative à la mise en œuvre des comités et des schémas départementaux des services aux familles prévoit la possibilité d'élargir le SDSF à d'autres thématiques des services aux familles en complément des thématiques socles de l'accueil du jeune enfant et du soutien de la parentalité. C'est dans ce cadre, et fort des éléments du diagnostic sur les besoins des familles haut-garonnaises, que le SDSF 2023-2027 intègre les thématiques de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale, en complément de l'accueil du jeune enfant et du soutien des parentalités.

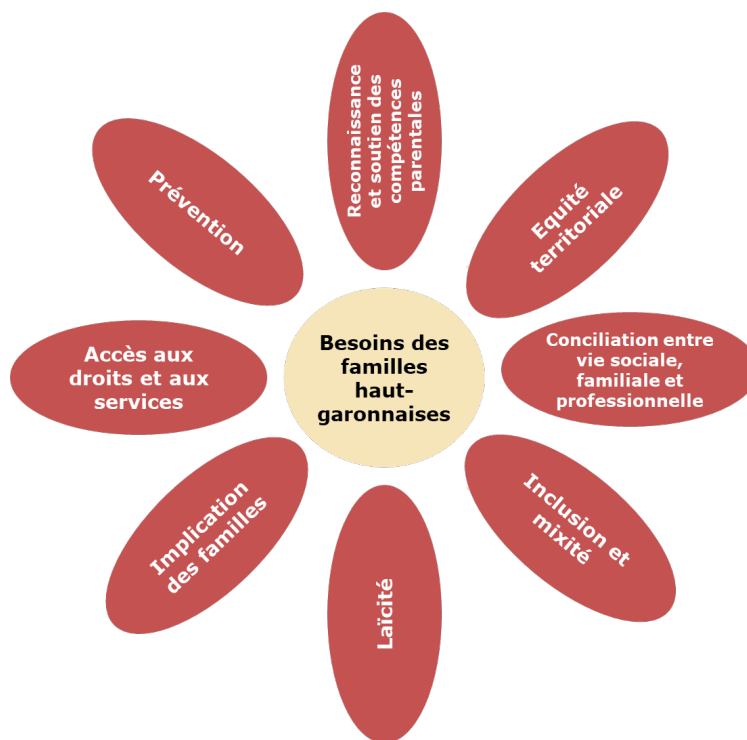
Le plan d'actions de ce nouveau schéma s'est structuré autour :

- Des éléments de bilans et de perspectives du SDSF 2016-2019 et du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale 2015-2018 (cf. partie 1) ;
- D'un travail approfondi de diagnostic avec une large mobilisation des partenaires, des professionnels de terrain, des bénévoles et des familles.

Il doit permettre d'apporter des réponses concrètes aux enjeux suivants :

- Renforcer l'équilibre territorial des services aux familles en développant l'offre sur les différents territoires, notamment les territoires les moins dotés ;
- Favoriser l'accès aux droits et aux services des familles, en renforçant l'information des familles et en prenant en compte les besoins spécifiques de toutes les familles ;
- Répondre aux besoins de soutien des parentalités ;
- Renforcer les réseaux d'acteurs et accompagner les professionnels et les bénévoles dans l'exercice de leurs missions auprès des familles.

La co-construction de ce schéma a été également l'occasion, pour l'ensemble des partenaires, de réaffirmer leur attachement aux valeurs de la République, lesquelles doivent sous-tendre les interventions auprès des familles, empreintes de neutralité, d'universalité et d'équité. Ainsi, le plan d'actions de ce SDSF a comme socle les dix valeurs partagées suivantes :



Ce schéma présente un diagnostic (cf. partie 2 et annexe 2), des orientations générales et un plan d'actions priorisé sur les problématiques et besoins identifiés. Il est également destiné à favoriser la coordination entre les interventions des différents acteurs des politiques de services aux familles et à soutenir les professionnels œuvrant dans ces domaines.

Ayant vocation à être un document vivant, il pourra être amené à évoluer au cours de la période de 2023-2027 en fonction des travaux des comités de suivi et de l'évolution des besoins des familles.

PARTIE 1 : Synthèse des bilans des précédents Schémas : des avancées importantes

Le nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (2023-2027) est issu de la fusion de deux schémas : le Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2019 et le Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale 2015-2018. Deux bilans distincts ont été réalisés pour chacun de ces schémas, disponibles dans leur version intégrale sur le site [Parents 31.fr](http://Parents31.fr). Les tableaux suivants présentent en synthèse les bilans de ces schémas.

1. Le bilan du SDSF 2016-2019

Le précédent SDSF était structuré autour de 7 thématiques, qui comprenaient au total 21 fiches-action.

Thématique	Bilan
1. Promouvoir les valeurs de la République	Un plan de formation ambitieux a été mis en place et de nombreux outils ont été élaborés. Néanmoins, les partenaires du Schéma s'accordent à dire que la promotion des valeurs de la République est un enjeu à décliner de façon globale et diffuse. De plus, de nombreux acteurs s'engagent sur ce sujet et développent une diversité d'actions et de projets.
2. Améliorer l'information des familles	Le site Parents31 a vu le jour ainsi que de nombreuses actions de communication à l'égard des familles et des professionnels. Si ces réalisations semblent avoir contribué à une meilleure connaissance de l'offre de service, il faut poursuivre les efforts et veiller à ce que toutes les familles aient accès à l'information, et notamment celles en situation de fracture numérique.
3. Faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire	Grâce à la mise en place de ses comités, le SDSF a favorisé une meilleure interconnaissance entre les partenaires signataires. Il reste néanmoins à renforcer l'ancrage territorial du Schéma, en s'appuyant notamment sur les ressources locales comme les instances liées aux CTG ou PEDT. Il s'agira également de consolider le rôle d'appui de l'Observatoire en enrichissant ses sources de données, son travail prospectif et le rôle qui lui est assigné.
4. Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales	Une cartographie annuelle des territoires prioritaires est publiée, des commissions AJE se tiennent chaque trimestre, l'accompagnement des porteurs de projet a été renforcé et 38 crèches ont été labellisées AVIP. Néanmoins, la coordination opérationnelle entre les institutions Caf, CD31 et MSA doit encore être renforcée pour mieux réguler et orienter les projets sur les territoires.

<p>5. Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement de la parentalité en articulant l'accueil du jeune enfant et les actions de soutien de la parentalité</p>	<p>L'offre de soutien de la parentalité s'est développée, les partenariats ont été renforcés et un plan de formation a été mis en place. Il faut encore affiner la cartographie de l'offre pour tendre vers une priorisation des territoires. De nombreuses familles n'ont pas recours aux actions de soutien de la parentalité, il est donc nécessaire de développer les logiques « d'aller vers » pour favoriser leurs accès à l'offre.</p>
<p>6. Faciliter l'accès aux différents services des familles vulnérables au service d'accueil de la petite enfance et au soutien de la parentalité</p>	<p>Malgré de nombreuses actions à destination des familles vulnérables (et notamment dans le cadre du Plan Pauvreté), les partenaires du SDSF doivent poursuivre leur travail de concertation et de mutualisation des moyens sur l'accès aux droits des personnes allophones et/ou ne maîtrisant pas l'écrit et/ou l'outil numérique. Quant à l'objectif du SDSF visant à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures, de nombreuses initiatives ont vu le jour mais l'enjeu demeure encore fort : la mise en place d'un pôle ressources handicap constituerait une opportunité de mise en synergie des ressources et permettrait de renforcer l'accompagnement des familles concernées.</p>
<p>7. Favoriser l'emploi et la formation des professionnels de la petite enfance</p>	<p>Des actions d'information des futurs professionnels de l'accueil de la petite enfance et des actions de formations ont été déployées. Mais la problématique de renouvellement de ces professionnels reste forte et le travail qualitatif et concerté qu'ont engagé les partenaires est à poursuivre. Il est par ailleurs repéré le besoin de travailler de façon prospective dans l'objectif d'une meilleure adéquation de l'offre avec les besoins des familles haut-garonnaises avec des pistes concrètes d'actions envisagées.</p>

Ce bilan a confirmé la volonté des différents acteurs concernés de renforcer et de multiplier les liens de travail partenariaux pour bâtir le futur schéma.

Ils se sont accordés sur l'impératif de penser ce dernier de façon la plus opérationnelle possible, ancré dans les réalités et spécificités de tous les territoires de la Haute-Garonne. Il a été également convenu de répondre de manière innovante et participative, sur les champs de l'accueil petite enfance, du soutien de la parentalité et d'autres sujets transversaux à identifier.

2. Le bilan du SDAVS 2015-2018

Types d'effets	Effets des projets d'animation de la vie sociale sur les territoires
Les impacts partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Une gouvernance partenariale renforcée depuis 2015 • Une réflexion partagée et un travail partenarial effectif autour de l'animation des territoires et de la mobilisation des habitants • Une interconnaissance entre acteurs départementaux concernés par l'AVS • Une montée en compétence des professionnels et bénévoles
Le développement de structures sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Des collectivités territoriales volontaristes favorisant la création de structures • Des structures EVS qui ont évolué vers un agrément centre social à Cazères et à Toulouse • Des transferts de gestion vers des structures associatives pour un maintien du projet • Des changements d'implantation pour certains centres sociaux toulousains au regard de l'évolution des territoires • Une augmentation notable des centres sociaux qui ont mis en place des projets familles • Création de l'itinérance du centre social de Saint-Gaudens
Des orientations stratégiques qui renforcent la qualité des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Une fonction Accueil mieux identifiée • Une démarche de participation intégrée aux contrats-projets et dans les pratiques au sein des structures • Une gouvernance partagée via les comités d'usagers, les commissions thématiques, et les groupes de travail lors des renouvellements de projet. Des habitants plus nombreux dans les instances de gouvernance. • Un partenariat pluriel en développement • Des projets familles en développement et plus formalisés • Une démarche d'évaluation des projets sociaux à approfondir

PARTIE 2 : Synthèse du diagnostic des besoins et de l'offre en matière de services aux familles en Haute-Garonne

Pour la réalisation du diagnostic des besoins et de l'offre en matière de services aux familles, il a été fait appel au cabinet Asdo, qui a réalisé dans ce cadre :

- Plus de 25 entretiens qualitatifs avec les partenaires du Schéma ;
- 5 ateliers territoriaux rassemblant les acteurs institutionnels et associatifs haut-garonnais des services aux familles et également des familles ;
- Une analyse statistique et documentaire (à partir de données disponibles en open data, des données territorialisées transmises par les partenaires, d'études déjà menées sur le territoire, en particulier par l'Observatoire des Services aux Familles et de l'étude sur les besoins d'accueil des parents ayant des enfants en situation de handicap) ;
- Une enquête départementale par questionnaire à laquelle ont répondu 5 550 familles haut-garonnaises ;
- Une enquête par questionnaire en direction des communes et EPCI du territoire, avec des retours de 59 collectivités territoriales.

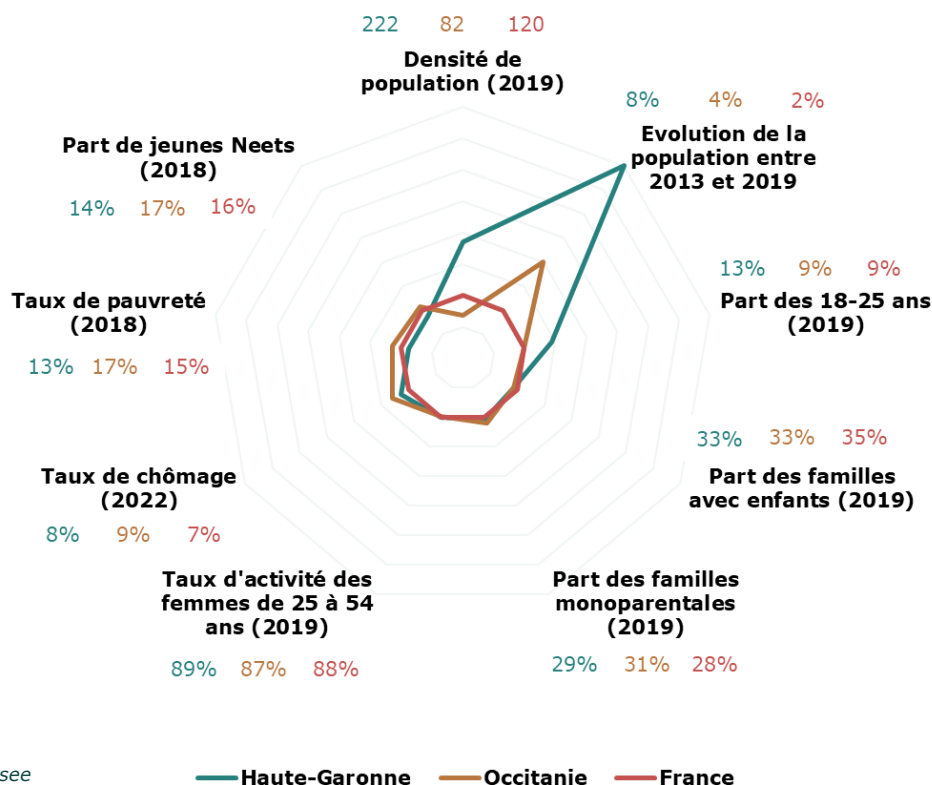
Enfin, le cabinet Asdo a également accompagné les partenaires dans la phase d'écriture du plan d'actions du schéma.

Le diagnostic a permis d'identifier cinq enjeux pour le schéma 2023-2027, qui sont détaillés ci-dessous, avec pour chacun une présentation de données de contexte :

- L'équilibre territorial de l'offre à destination des familles ;
- L'accès aux droits et aux services ;
- Le développement du soutien des parentalités ;
- L'accompagnement des familles à besoins spécifiques ;
- La coordination et la structuration des réseaux d'acteurs professionnels et bénévoles des services aux familles.

La Haute-Garonne en un coup d'œil

La Haute-Garonne en un coup d'œil



Source : Insee
Date : 2018/2019/2022
Traitement : Asdo études

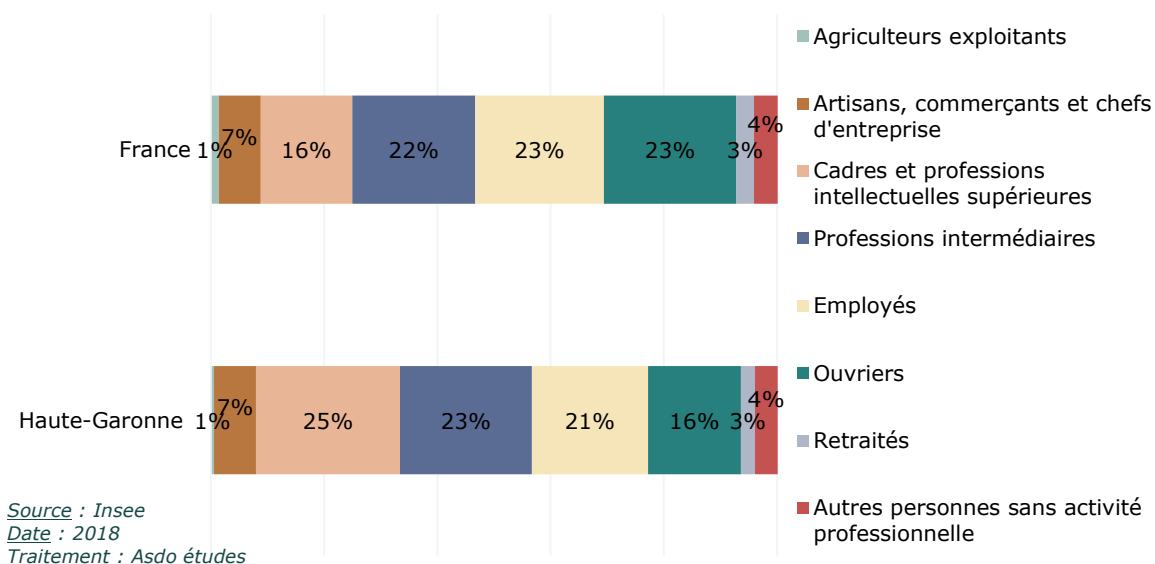
En 2019, le département de Haute-Garonne compte 1 400 039 habitants, ce qui représente environ un quart de la population totale de la Région Occitanie. La croissance démographique est particulièrement soutenue en Haute-Garonne, avec une hausse de 8% entre 2013 et 2019.

Il s'agit par ailleurs d'un territoire jeune : les 18-25 ans représentent 13% de la population totale contre 9% en France et les projections de l'Insee à l'horizon 2050 montrent que la Haute-Garonne sera le 3^{ème} département le plus jeune de France métropolitaine (les moins de 65 ans représenteront 21,5% de la population) et le 2^{ème} le plus dynamique (+0,8% de croissance démographique annuelle).

Les conditions de vie sociale des hauts-garonnais semblent moins dégradées qu'en région Occitanie : le niveau de vie médian des ménages s'élève en 2019 à 23 140€ en Haute-Garonne, contre 20 980€ en Occitanie et enfin contre 22 040 € en France. Par ailleurs, 5,4% de la population est couverte par le RSA contre 5,6% en France.

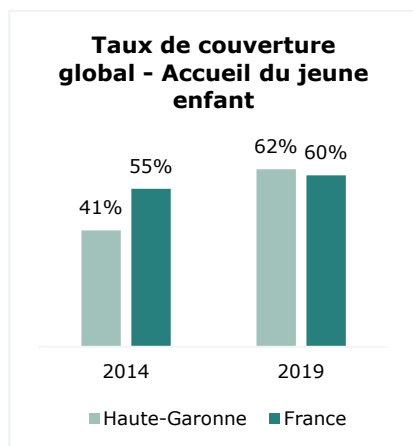
En Haute-Garonne, près de la moitié des enfants (49%) vivent dans une famille dont la personne référente appartient à la catégorie socio-professionnelle (CSP) des cadres et des professions intellectuelles supérieures ou à celle des professions intermédiaires, alors qu'à l'échelle nationale ce taux est de 38%.

Répartition des enfants selon la CSP de la personne référente de la famille



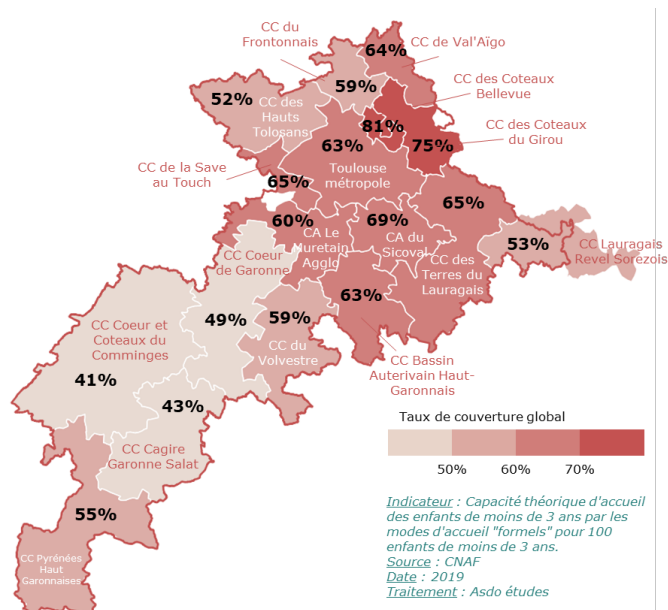
Premier enjeu : l'équilibre territorial de l'offre à destination des familles

Plusieurs territoires de la Haute-Garonne, et notamment les territoires ruraux du sud du département, sont encore sous-dotés en services aux familles, par rapport aux besoins des populations.



Concernant l'accueil du jeune enfant par exemple, si l'offre d'accueil collectif concentrée sur le territoire de Toulouse métropole permet de bien répondre aux besoins des familles, au sud du département, le nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) est beaucoup plus réduit et l'offre d'accueil individuel (portée par les assistants maternels) ne permet pas d'absorber les besoins. Cela conduit à un taux de couverture bien en deçà de la moyenne nationale sur ce territoire. Par ailleurs, le fort essor des micro-crèches renforce les inégalités territoriales et fragilise la mixité sociale au sein des EAJE du fait d'un accès limité pour les familles à revenus modestes.

Taux de couverture global – Accueil du jeune enfant (2019)



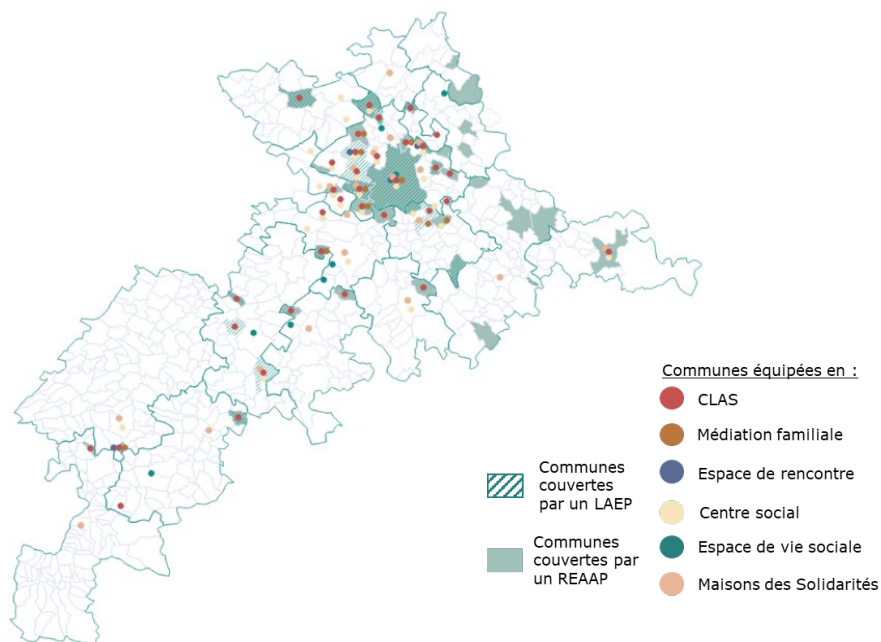
Dans le champ du soutien de la parentalité, l'équilibre territorial de l'offre n'est pas optimal et pose donc question.

Entre 2014 et 2020, le département de la Haute-Garonne a étoffé son offre de service de soutien de la parentalité, avec une augmentation totale du nombre de dispositifs de 38%. Si certains dispositifs, comme les espaces de rencontre, la médiation familiale, les centres sociaux ou encore, les espaces de vie sociale restent stables en nombre, les structures des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ont plus que doublé.

Toutefois, la multiplication des services de soutien de la parentalité se développe surtout dans le Nord du département. Alors même que l'enjeu de l'équilibre territorial de l'offre de service était déjà pointé en 2014, on constate en 2020 une concentration des différents dispositifs sur la métropole toulousaine ainsi que dans certains EPCI avoisinants, notamment la Communauté d'Agglomération du Sicoval, la Communauté de Communes des Coteaux de Bellevue ou encore la Communauté d'Agglomération du Muretain. Si cette concentration peut être liée à la part plus élevée des enfants sur ces territoires, ces derniers se caractérisent par une présence plus ténue de structures pouvant également présenter des fragilités (taux de pauvreté des enfants), nécessitant une attention particulière. C'est un des axes prioritaires de travail.

A noter cependant que, contrairement à 2018, tous les EPCI de la Haute-Garonne disposent d'au moins un des trois dispositifs de soutien de la parentalité constitutifs du panier parentalité de la branche Famille que sont les REAAP, les LAEP (lieux d'accueil enfants parents) et les CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité).

Cartographie des dispositifs de soutien de la parentalité



Source : CAF

Date : 2020

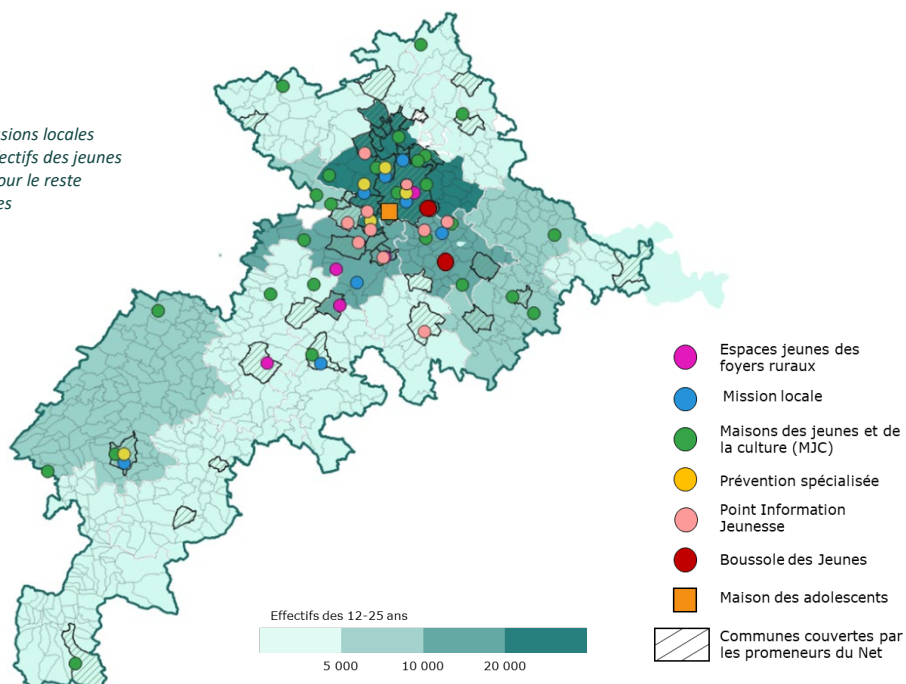
Traitement : Asdo études

Indication de lecture : les points représentent l'implantation géographique des structures, et non la zone de chalandise.

L'offre à destination de la jeunesse est relativement étoffée et le département se distingue notamment par une offre d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) très développée : le taux de couverture des lieux d'accueil collectifs de mineurs (ACM) sans hébergement des 6-18 ans est de 4,6‰ en Haute-Garonne contre 3‰ en France. Si l'offre globale à destination de la jeunesse est diversifiée, certains territoires apparaissent encore dépourvus de certains services, comme le montre la carte ci-dessous.

Cartographie des dispositifs à destination de la jeunesse

Source : Insee, CAF, Missions locales
 Date : 2016 pour les effectifs des jeunes de 12 à 25 ans ; 2020 pour le reste
 Traitement : Asdo études



Deuxième enjeu : l'accès aux droits et aux services

L'accès aux droits et aux services est apparu comme un enjeu fort des ateliers territoriaux et des enquêtes par questionnaire. Dans les ateliers, les familles et les professionnels des services aux familles ont souligné

« Rien ne remplace un entretien en présentiel. Il faut un contact humain, pas juste un écran : on se noie dans toutes les informations. »

Jeune maman, ateliers territoriaux de janvier 2022

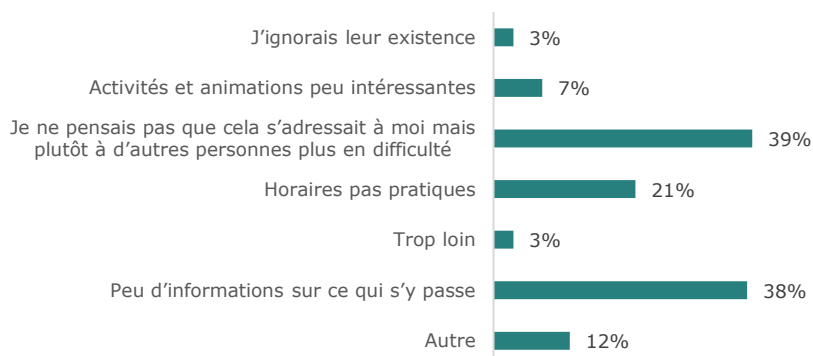
le besoin de contacts humains et de points d'accueil physique et conviviaux, particulièrement dans un contexte de dématérialisation des services. Pour les familles les plus isolées, la crise sanitaire a exacerbé leurs difficultés d'accès aux prestations et aux services.

Les professionnels, les familles mais aussi les collectivités territoriales, ont ainsi insisté sur la nécessité de développer des actions « d'aller vers » pour répondre à

cet enjeu, d'autant plus que l'offre de services à destination des familles est relativement mal identifiée par ces dernières. Deux parents haut-garonnais sur trois n'ont pas connaissance des actions de soutien de la parentalité sur leur territoire et trois parents sur cinq ne connaissent pas le centre social ou l'espace de vie sociale de leur territoire. Quand bien même les familles ont connaissance de l'offre, il demeure des obstacles au recours, et notamment de fortes représentations associées aux services aux familles. A titre d'exemple, 39% des parents qui connaissent les centres sociaux, mais qui ne les fréquentent pas, pensent que ces lieux sont réservés aux familles en difficulté. L'information des familles, enjeu fort pour le SDSF, apparaît ainsi comme un levier primordial pour favoriser leur accès aux droits et aux services.

Pour quelle(s) raison(s) n'êtes-vous jamais allé dans un centre social ou un espace de vie sociale ?

[Base = 1 304]



Troisième enjeu : le développement du soutien de la parentalité

Bien que l'activité des dispositifs de soutien de la parentalité soit croissante, la couverture des besoins reste insuffisante : la Haute-Garonne compte par exemple 1,8 LAEP pour 10 000 enfants de moins de 6 ans alors qu'à l'échelle nationale, ce taux est de 3 LAEP pour 10 000 enfants. Il est donc nécessaire de poursuivre le développement de cette offre et de la soutenir, d'autant plus que le nombre de familles haut-garonnaises est amené à augmenter dans les prochaines années.

Dispositif Evolution entre 2018 et 2020

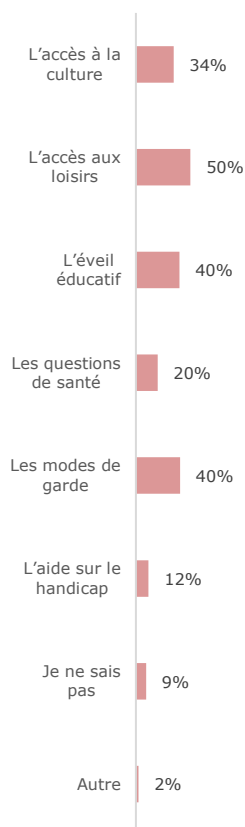
REAAP	+28% de familles bénéficiaires
CLAS	+8% d'enfants bénéficiaires
LAEP	+29% de familles bénéficiaires

Au-delà de la question du volume, la qualité des accompagnements proposés est ressortie comme un enjeu fort du diagnostic, avec des parents qui expriment un besoin d'écoute plus individualisée par exemple. Les logiques de parcours sont elles aussi à étayer, en renforçant l'accompagnement des parents à des moments clés comme l'arrivée d'un enfant, l'entrée à l'école, au collège ou au lycée, la séparation ou le divorce, etc. Les partenaires du schéma ont la volonté d'élargir le partenariat dans le cadre de ce schéma pour construire des réponses adaptées aux besoins des haut-garonnais.

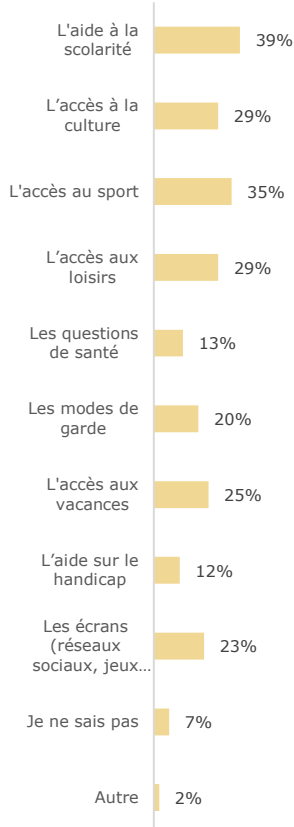
Les acteurs du soutien de la parentalité sont confrontés à de nouvelles problématiques des familles à prendre en compte dans leur accompagnement élargi et leurs pratiques professionnelles. Les parents ont exprimé des besoins d'accompagnement sur les questions d'identité de genre et d'orientation sexuelle par exemple, mais aussi sur les pratiques numériques et le rapport aux écrans, sur l'homoparentalité, l'adolescence ou encore les violences intrafamiliales. L'enquête auprès des familles a permis de quantifier les thématiques prioritaires selon les tranches d'âge des enfants.

Thématiques prioritaires selon...

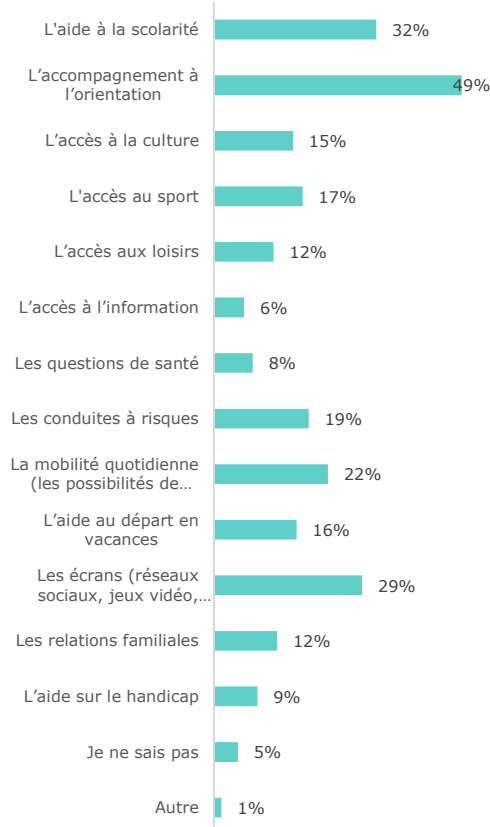
Les parents d'enfants de 3 à 5 ans [Base = 1 854]



Les parents d'enfants de 6 à 11 ans [Base = 1 896]



Selon les parents d'enfants de 12 à 17 ans [Base = 1 422]

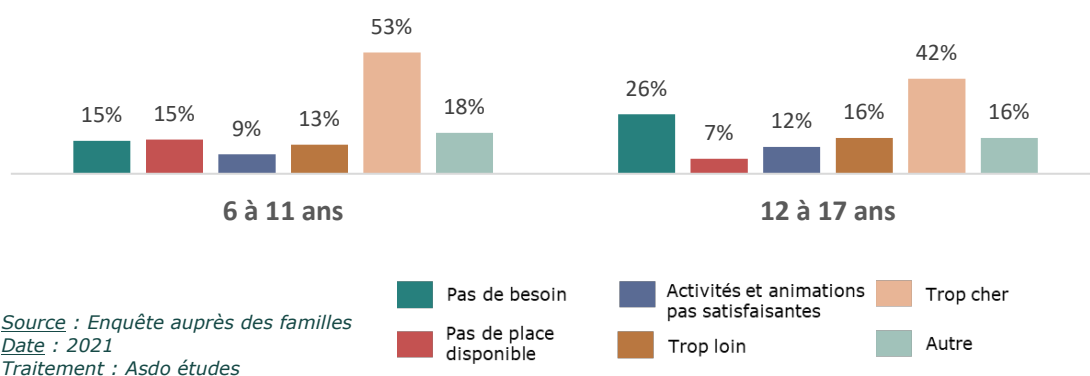


Quatrième enjeu : l'accompagnement des familles ayant des besoins spécifiques

L'accompagnement des familles disposant de faibles revenus

Dans l'enquête auprès des familles, 56% des familles haut-garonnaises déclarent rencontrer des difficultés financières. Ces familles sont aussi moins nombreuses à avoir recours à l'offre de loisirs et à l'offre culturelle et sportive du territoire, notamment pour des raisons d'accessibilité financière.

Pour quelle(s) raison(s) votre ou vos enfants ne mènent-ils pas d'activités sportives ou culturelles ?

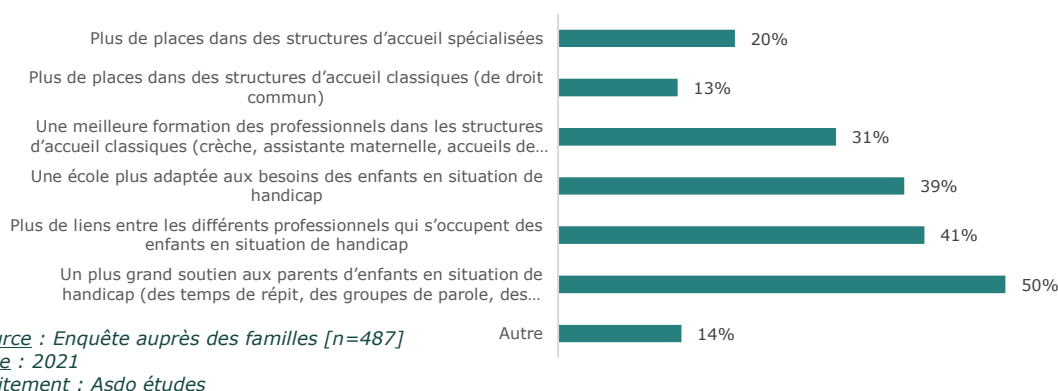


En écho à la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la mixité sociale dans les établissements d'accueil du jeune enfant doit être renforcée et l'offre d'accueil en horaires atypiques développée. Les familles monoparentales constituent un public particulièrement en proie aux difficultés financières et matérielles et les actions de soutien de la parentalité à leur égard nécessiteraient d'être davantage promues.

L'accompagnement des parents d'enfants en situation de handicap

Dans l'enquête auprès des familles, 9% des parents haut-garonnais déclarent avoir un enfant en situation de handicap et 42% d'entre eux sont insatisfaits de l'accompagnement qui leur est proposé. Pour ces familles, la priorité doit être donnée à la sécurisation des parcours en favorisant l'interconnaissance des acteurs, en formant les professionnels, en informant les familles et en promouvant un accompagnement plus individualisé et sur un temps plus long (structuré par un référent handicap par exemple).

De quoi avez-vous besoin en priorité pour votre enfant/vos enfants en situation de handicap ?



Cinquième enjeu : la coordination et la structuration des réseaux d'acteurs professionnels et bénévoles des services aux familles

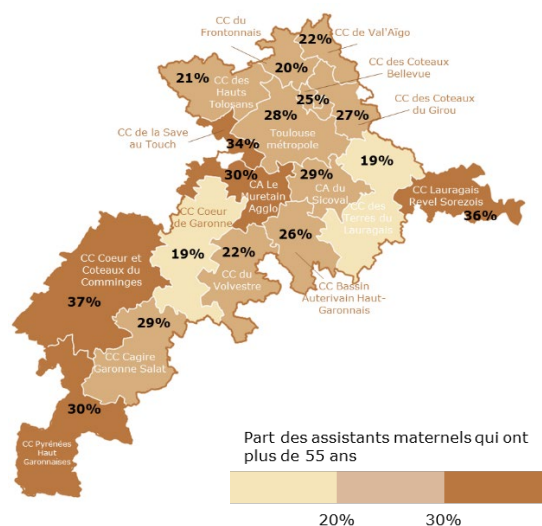
Lors des ateliers de travail autour du diagnostic, les professionnels des services aux familles ont identifié plusieurs enjeux relatifs à leurs métiers. Qu'il s'agisse des métiers de la petite enfance, de l'animation ou de l'animation de la vie sociale, d'importants enjeux d'attractivité et de promotion de métiers ont été pointés. Les participants ont également mis en avant un enjeu d'interconnaissance des acteurs locaux pour mieux orienter les familles selon leurs besoins et d'élargissement de ces réseaux à d'autres professionnels en lien avec les familles (comme les professionnels de santé).

En complément, les réseaux de professionnels à l'échelle départementale sont eux aussi, à renforcer. Il a été exprimé la nécessité de construire des passerelles entre les différents champs d'action des services aux familles, en travaillant par exemple, la transition entre les établissements d'accueil du jeune enfant ou les assistants maternels, et l'école maternelle. Ils ont appelé de leurs vœux la poursuite du développement des formations interprofessionnelles, fortement appréciées des professionnels.

Au-delà de ces enjeux transversaux et communs à l'ensemble des métiers des services aux familles, deux premières professions requièrent une attention particulière : les assistants maternels et les auxiliaires de puériculture. En Haute-Garonne, l'accueil individuel représente 45% de l'ensemble des places, ce qui est relativement faible par rapport à la moyenne nationale (56%). Néanmoins, ce taux varie fortement selon les territoires et dans le nord du département où la part de l'accueil individuel dépasse les 70%. Comme dans de nombreux autres départements, l'offre d'accueil individuel est menacée par le phénomène de vieillissement des assistants maternels et les nombreux départs à la retraite qui sont insuffisamment compensés par l'entrée de nouveaux professionnels dans le métier. Les conditions d'exercice des assistants maternels sont en effet jugées difficiles et le métier est peu attractif. Il en est de même avec les auxiliaires de puériculture avec une désertion nette pour ce métier mettant en difficulté de nombreuses crèches.

Un troisième métier en tension doit également retenir toute l'attention des acteurs haut-garonnais : celui d'animateur que ce soit dans les CLAE, ALAE ou les accueils collectifs de mineurs.

Part des assistants maternels de plus de 55 ans par EPCI



Source : CAF 31
Date : 2019
Traitement : Asdo études

PARTIE 3 : Le plan d'actions

A l'appui des éléments des bilans des schémas des services aux familles et de l'animation de la vie sociale, du diagnostic, de l'étude menée en 2019 sur le besoin des familles avec des enfants en situation de handicap et d'orientations nationales en matière de prévention et de services aux familles, quatre thématiques ont été retenues pour structurer le plan d'actions :

- **Thème 1 : Faciliter et enrichir le parcours des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans ;**
- **Thème 2 : Développer le soutien des parentalités et réduire les inégalités territoriales ;**
- **Thème 3 : Développer le rôle et l'implantation des structures d'animation de la vie sociale ;**
- **Thème 4 : Valoriser et soutenir les acteurs professionnels et bénévoles des services aux familles et de l'animation de la vie sociale.**

Au sein de chaque thème, les orientations stratégiques affichent les ambitions communes ou partagées des partenaires et les pistes opérationnelles pour les décliner. Quatre principes transversaux constituent par ailleurs un fil rouge pour l'ensemble du plan d'actions :

- L'implication des familles ;
- La communication en direction des familles ;
- Une approche préventive ;
- La prise en compte des besoins spécifiques des familles.

L'implication des familles

La participation des familles est un axe structurant de ce plan d'actions, car elles sont directement destinataires des offres de services. Les différents partenaires s'engagent à associer les familles aux temps de diagnostic, de bilan ou d'expérimentation de nouveaux types de services ainsi qu'aux comités de suivi. Qu'il s'agisse de questionnaires, d'enquêtes de satisfaction, ou de groupes de travail, l'avis des familles sera recueilli tout au long de la mise en œuvre des actions devant répondre à leurs besoins.

La communication auprès des familles

Le bilan des précédents Schémas (SDSF et SDAVS) et le diagnostic soulignent la nécessité de poursuivre les efforts d'information des familles en matière de services de soutien de la parentalité. Les partenaires s'engagent à accompagner chaque action d'une stratégie de communication auprès des familles afin de promouvoir les services aux familles et de faciliter le recours. A l'occasion du bilan des précédents schémas, il a été relevé l'importance de communiquer en fonction des cibles, la communication étant parfois trop technique dans ses contenus.

La prévention

Les partenaires souhaitent que ce SDSF et l'ensemble de ses actions participent à la prévention au bénéfice des enfants, des jeunes et de leur famille haut-garonnais pour tendre vers une détection plus précoce de problématiques et favoriser l'épanouissement et l'inclusion de toutes et tous.

La prise en compte des besoins spécifiques des familles et des enfants

L'ambition est de tendre vers une équité d'accès aux différents services. Dans chacune des fiches-action, sont pris en compte les besoins des enfants et des familles dans leur diversité, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité. Les partenaires du Schéma ont pour priorité de favoriser l'inclusion de tous les enfants, de tous les jeunes et de toutes les familles.

Thème 1. Faciliter et enrichir le parcours des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans

Orientation stratégique 1. Renforcer le maillage territorial et diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant de 0 à 3 ans

Contexte

- En 2019, le département comptait 62 places dans les modes d'accueil formels pour 100 enfants de moins de 3 ans : un taux plutôt satisfaisant lorsqu'on le compare à la moyenne nationale (60%). Ce taux révèle néanmoins de fortes disparités à l'échelle infra-départementale avec des territoires sous-dotés, et notamment les territoires ruraux du Sud du département.
- L'offre d'accueil collectif se concentre sur le territoire de Toulouse métropole et sa périphérie, mais on observe également des inégalités à l'échelle des communes de ces territoires.
- En Haute-Garonne, le développement croissant des micro-crèches PAJE est observé. S'il permet de compléter et de diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant, il pose aussi des questions relatives au maillage territorial et à la mixité sociale au sein de ces structures en particulier.
- L'offre d'accueil individuel du jeune enfant reste à développer sur certains territoires du département, en complémentarité de l'offre d'accueil collectif.
- De nouvelles conditions d'exercice du métier se développent pour les assistants maternels, avec l'essor des MAM (maisons d'assistants maternels). Elles sont un mode d'exercice de plus en plus attractif, pour les professionnels d'une part (moins isolés dans l'exercice de leur métier), et pour les familles d'autre part (mode de garde perçu comme un accueil collectif plus "sécurisant" pour certains parents).

Objectifs généraux

- Réduire les inégalités territoriales en accompagnant le développement d'offre d'accueil du jeune enfant collectif et individuel sur les territoires moins bien pourvus
- Se coordonner entre partenaires pour réguler le développement de l'offre d'accueil notamment des micro-crèches, dans le but de maintenir l'offre existante
- Accompagner les initiatives de maisons d'assistants maternels

Fiches-action

- Pérenniser et conforter l'activité de Commission d'Accueil du Jeune Enfant (COMAJE)
- Développer l'offre départementale d'accueil collectif et individuel en horaires atypiques

Orientation stratégique 2. Favoriser l'émancipation, le bien-être et le vivre-ensemble des enfants et des jeunes de 4 à 25 ans

Contexte

- La Haute-Garonne se caractérise par une offre d'accueil de loisirs sans hébergement riche : en 2018, le taux de couverture des lieux d'accueil collectif de mineurs sans hébergement pour la population des 6-18 ans était de 4,6‰ contre 3‰ en France.
- Concernant les plus jeunes, l'accès aux loisirs est une thématique prioritaire pour la plupart des familles (50% des parents d'enfants de 3 à 5 ans et 29% des parents d'enfants de 6 à 11 ans ont désigné la thématique comme prioritaire dans l'enquête Familles).
- Actuellement, la population du département est relativement jeune et concentrée sur le territoire de Toulouse métropole. Néanmoins, il existe de fortes inégalités territoriales entre une jeunesse urbanisée et relativement bien insérée et une jeunesse rurale parfois plus confrontée à des difficultés sociales.
- Il existe actuellement dans le département, de nombreux dispositifs à destination de la jeunesse, mais l'offre reste à développer sur les territoires ruraux.
- Au travers de l'enquête Familles, les parents haut-garonnais ont exprimé des besoins d'accompagnement sur la question des écrans (réseaux sociaux, jeux vidéo, etc.) : 23% des parents d'enfants de 6 à 11 ans et 29% des parents d'enfants de 12 à 17 ans.
- Les professionnels observent également que les parents et les jeunes expriment des besoins d'accompagnement sur les questions d'identité de genre, d'orientation sexuelle ou de santé mentale.

Objectifs généraux

- Favoriser l'émergence d'actions collectives à destination des enfants et des jeunes de 4 à 25 ans
- Construire des parcours éducatifs favorisant le bien-être des enfants et des jeunes et leur émancipation
- Renforcer et coordonner les actions de prévention primaire pour accompagner les enfants et les jeunes dans leur développement personnel et social
- Développer les dynamiques jeunesse en milieu rural pour réduire les inégalités territoriales dans l'accès au sport, à la culture, et plus généralement aux loisirs

Fiches-action

- Renforcer les actions de prévention et les actions éducatives à destination des 6-11 ans
- Proposer des actions collectives favorisant l'épanouissement des enfants et des jeunes (développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes, éducation à la vie amoureuse, sexuelle et affective et sensibilisation sur le harcèlement)
- Encourager le développement d'offres en direction des jeunes en milieu rural

Orientation stratégique 3. Améliorer l'information en faveur des jeunes de 16 à 25 ans et l'accès aux droits

Contexte

- Des difficultés d'accès aux droits et à l'information pour les jeunes ont été soulignées à maintes reprises par les acteurs du territoire.
 - La crise sanitaire a cristallisé les inégalités sociales et accru les difficultés d'accès aux services pour les familles les plus fragiles.
 - Différents outils d'information des jeunes (tels que GO31, Boussole des jeunes, Promeneurs du net) coexistent en complémentarité les uns des autres, portés par différentes structures comme le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ). L'enjeu pour ce SDSF 2023-2027 est de coordonner ces dispositifs et les acteurs qui les portent pour les rendre plus lisibles de leurs publics cibles et les plus complémentaires possibles :
 - o en mobilisant les acteurs en lien avec ces outils
 - o en adoptant un plan et une stratégie de communication structurée.
- Une meilleure interconnaissance de ceux-ci facilitera l'orientation des jeunes en fonction de leurs besoins, quel que soit leur premier interlocuteur.

Objectifs généraux

- Se coordonner en matière d'information des jeunes pour qu'ils aient accès de manière fluide et facilitée aux informations et aux services les concernant
- Développer des modes de communication adaptés aux jeunes pour favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non le recours
- Favoriser une meilleure connaissance en matière d'offre d'activités de loisirs, culturelles, artistiques et sportives qui leur sont destinées et lever les freins pour y participer
- Expérimenter de nouvelles actions pour aller vers les jeunes, dans leurs lieux de vie au quotidien

Fiches-action

- Coordonner et améliorer les démarches de communication en direction des jeunes
- Accompagner les collectivités territoriales au développement d'un axe information jeunesse dans leurs projets de territoire (CTG et PEDT)

Orientation stratégique 4. Structurer et développer l'offre existante pour faciliter l'accompagnement et le parcours des familles présentant des besoins spécifiques

Contexte

- **Concernant les parents d'enfants en situation de handicap : une prise en charge à renforcer**
 - o La prise en charge des enfants en situation de handicap semble légèrement s'améliorer dans les accueils de loisirs sans hébergement, avec un nombre de place accordé aux enfants en situation de handicap en augmentation et un taux supérieur à la moyenne nationale (1,1% des places sont accordées à des enfants en situation de handicap en Haute-Garonne, contre 0,6% en France).
 - o Cependant, 42% des parents d'enfants en situation de handicap ayant répondu à l'enquête Familles affirment que l'accompagnement de leur enfant n'est pas satisfaisant. Ils ont besoin d'un plus grand soutien dans la prise en charge de leur enfant (50%), de plus de liens entre les professionnels qui s'occupent de leurs enfants (41%), d'une école plus adaptée (39%) et de professionnels mieux formés (31%).
- **Concernant les familles en situation de précarité : un enjeu d'accessibilité financière aux services**
 - o Les familles monoparentales ont globalement moins accès à l'offre de service : elles ont moins recours à l'accueil collectif ou individuel du jeune enfant et moins recours aux activités extrascolaires. Elles ont plus fortement recours aux accueils de loisirs le mercredi mais moins pendant les vacances scolaires.
 - o Les parents au foyer, en recherche d'emploi, dans l'incapacité de travailler ou rencontrant des difficultés financières ont également moins recours aux services : ils gardent souvent eux-mêmes leurs enfants, qui fréquentent moins les accueils de loisirs ou les clubs/associations proposant des activités extrascolaires.
- **Le Protocole « Insertion dans l'Emploi/Petite enfance »** du Ministère du Travail et du Ministère des solidarités et de la Santé stipule que les acteurs publics doivent :
 - o Soutenir le développement des crèches AVIP,
 - o Accompagner les initiatives exemplaires et innovantes, comme les solutions d'accueil éphémères ou en horaires atypiques.

Objectifs généraux

- Répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes, et notamment des enfants et jeunes en situation de handicap, pour faciliter leur accès aux accueils du jeune enfant collectifs et individuels et aux accueils de loisirs
- Accompagner les familles pour favoriser l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques, en rendant plus visibles les possibilités et en rassurant les familles sur la qualité de l'accueil
- Mieux s'articuler entre partenaires tout au long du parcours des enfants et des jeunes présentant des besoins spécifiques
- Favoriser l'accès des familles en situation de précarité aux différents modes d'accueil pour réduire les inégalités sociales et pour encourager l'inclusion

Fiches-action

- Structurer un pôle ressource handicap départemental à partir des deux pôles existants
- Renforcer les propositions d'accueil du jeune enfant pour les familles en situation de précarité

Thème 2. Développer le soutien des parentalités et réduire les inégalités territoriales

Orientation stratégique 1. Renforcer le maillage territorial des actions de soutien des parentalités en veillant à la diversité de l'offre

Contexte

- Entre 2014 et 2020, le département de la Haute-Garonne a étoffé son offre de service de soutien des parentalités, avec une augmentation totale du nombre de dispositifs de 38%. Si certains dispositifs, comme les Espaces de Rencontre (ER), la Médiation Familiale (MF), les Centres Sociaux (CS) ou encore, les Espaces de Vie Sociale (EVS) restent stables en nombre, les actions menées à travers le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ont plus que doublé.
- Toutefois, les services de soutien des parentalités se développent surtout dans le Nord du département. Alors même que l'enjeu de l'équilibre territorial de l'offre de service était déjà relevé en 2014, on constate en 2020 une concentration des différents dispositifs sur la métropole de Toulouse ainsi que dans certains EPCI avoisinants, notamment la Communauté d'Agglomération du Sicoval, la Communauté de Communes des Côteaux de Bellevue ou encore la Communauté d'agglomération du Muretain.
- A noter cependant : contrairement à 2018, on ne trouve plus d'EPCI n'abritant aucun des trois dispositifs de soutien des parentalités REAAP, LAEP et CLAS.
- Les sollicitations des parents et/ou de leurs enfants adolescents pour des accompagnements éducatifs auprès de la Maison départementale des adolescents du CD31 ont représenté 26 % des demandes en 2021. La programmation d'ateliers collectifs de renforcement des compétences éducatives des parents est renforcée en raison d'une forte demande. En parallèle, les professionnels des Maisons des Solidarités du CD31 sont également particulièrement mobilisés pour proposer des actions individuelles ou collectives de soutien des parentalités.

Objectifs généraux

- Favoriser une offre au plus près des lieux de vie des familles et de leurs besoins (y compris les besoins spécifiques)
- Encourager une diversité des contenus et formats d'actions de soutien des parentalités pour soutenir les parents en fonction des besoins évolutifs de leurs enfants de 0 à 25 ans (en accompagnant les porteurs de projets associatifs et institutionnels)
- Prévenir les dégradations de situations de vie éducative familiale pouvant impacter le bon développement et le bien-être de l'enfant à tout âge, voire de générer des violences éducatives ordinaires et des situations de maltraitance pouvant relever de la protection de l'enfance
- Garantir une offre de soutien des parentalités qui valorise et reconnaît le rôle de premier éducateur des parents

Fiches-action

- Identifier les territoires moins dotés en matière d'actions de soutien des parentalités et assurer une veille continue sur l'évolution des besoins des parents
- Diffuser et partager les éléments de diagnostic en matière de difficultés éducatives et d'offres de services avec les élus et techniciens des collectivités, les porteurs de projet, et les partenaires du SDSF
- Encourager la diversification et la qualité des actions de soutien des parentalités
- Soutenir et promouvoir le développement d'actions innovantes de soutien des parentalités

Orientation stratégique 2. Améliorer la communication auprès des familles sur l'offre en matière de soutien des parentalités

Contexte

- Les résultats de l'enquête Familles montrent que de nombreux parents rencontrent des difficultés, mais que peu d'entre eux ont connaissance de lieux ou d'actions leur permettant de partager leurs expériences, ou leurs difficultés en matière éducative. Parmi ceux qui en connaissent l'existence, peu ont déjà participé à l'une de ces actions.
- Le dernier SDSF a permis de nombreuses réalisations en matière d'information des familles : développement du site internet Parents 31, création de guides à destination des parents, mise en œuvre d'actions à destination des professionnels.
- La logique de dématérialisation des services publics présente des limites et l'offre collective existante ne répondent pas à toutes les problématiques individuelles. De nombreux parents ayant participé au questionnaire et/ou aux ateliers lors du diagnostic du SDSF expriment clairement des besoins de contacts humains, d'accompagnement et d'écoute individualisée.

Objectifs généraux

- Permettre une meilleure connaissance de l'offre par les familles destinataires de celle-ci et de son cadre d'intervention garanti par la charte d'engagement
- Améliorer la lisibilité de la diversité des actions de soutien des parentalités et de leur localisation
- Faciliter le recours à ces actions en déstigmatisant le besoin de soutien des parentalités
- Renforcer la communication autour des actions gratuites
- Développer l'offre individuelle en matière de soutien des parentalités

Fiches-action

- Poursuivre le développement du site Parents31 et mieux le faire connaître
- Développer de nouveaux vecteurs de communication faciles d'accès et pédagogiques

Thème 3. Développer le rôle et l'implantation des structures d'animation de la vie sociale en soutien des services aux familles

L'Animation de la Vie Sociale s'adresse à tous les habitants d'un territoire et repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et des interventions sociales menées par les Centres Sociaux et les Espaces de Vie Sociale.

Ces structures conduisent une démarche adaptée aux réalités sociales d'un territoire dans les domaines

- de la socialisation des personnes ;
- du développement des liens sociaux et de la cohésion sociale sur les territoires ;
- du soutien de la parentalité ;
- du développement de la citoyenneté de proximité : la prise de responsabilités des habitants dans l'initiation de dynamiques locales.

Les trois dimensions du centre social

Accompagnement de projets

Dimension collective

Le centre social accompagne les projets collectifs des habitants pour répondre à leurs attentes et à leurs besoins.

Activités et services

Dimension individuelle

Le centre social propose aux habitants des services et des activités adaptés aux besoins qu'ils ont exprimés, en coopération avec les collectivités locales.

Développement de la citoyenneté

Dimension d'intérêt général

Le centre social renforce le pouvoir d'agir des habitants sur les questions de société qui concernent leur territoire, en favorisant des réponses innovantes.

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale inscrivent leurs projets dans les valeurs fondatrices de l'Animation de la Vie Sociale : le respect de la dignité humaine, la laïcité, la neutralité, la mixité, la solidarité, la participation et le partenariat.

En Haute-Garonne le Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) 2015-2018, prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2022 (cf l'Essentiel du SDAVS 2015-2022 en annexe ?), a permis de structurer le pilotage et l'animation du réseau des acteurs de l'Animation de la vie sociale (AVS tout en accompagnant le développement de l'offre de service, en termes qualitatifs et de couverture territoriale. Il est co-construit et signé avec les partenaires suivants : la DRAC, le Conseil départemental, la Carsat, la MSA, l'UDCCAS, le Collectif 31, la Fédération des Foyers Ruraux 31-65 et la Caf.

En 2021, 52 centres sociaux et 12 espaces de vie sociale, répartis sur le département, portent cette dynamique AVS. De par leur mission de coordination globale du partenariat sur les territoires où ils sont

implantés, les centres sociaux et espaces de vie sociale contribuent de fait et avec leurs spécificités d'intervention à la mise en œuvre locale des orientations du SDSF.

Animation de la vie sociale (AVS) et soutien de la parentalité

Les moyens au service de l'accompagnement de la parentalité se sont développés sur les territoires. Avec le déploiement des agréments Animation Collective Familles (ACF) durant ces dernières années en Haute-Garonne les centres sociaux ont vu le renforcement de leur place dans le paysage éducatif et du soutien de la parentalité du territoire. Diverses actions sont mises en œuvre par les référent familles en lien avec les partenaires de proximité et les familles (ateliers parents-enfants, sorties familles...).

Orientation stratégique 1. Mettre en œuvre les orientations stratégiques de l'animation de la vie sociale

Objectifs généraux

- Accompagner la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'AVS par ses acteurs professionnels, bénévoles et habitants
- Favoriser leur montée en compétence pour le développement des fondamentaux de l'AVS

Objectifs opérationnels

- Participer au pilotage des orientations stratégiques de l'AVS dans le cadre des instances de travail des Schémas (SDAVS STAV SDSF) et autres conventions (CTG...)
- Récolter et évaluer les besoins et les demandes des acteurs de l'AVS en Haute-Garonne
- Récolter les initiatives de tous les acteurs de l'AVS
- Favoriser la formation de tous les acteurs par le biais de différents outils pour répondre aux besoins des acteurs
- Associer tous les acteurs, les habitants, les bénévoles, les professionnels à la mise en place des fiches-action

Fiches-actions

- Mettre en place un module de formation sur les fondamentaux de l'AVS : l'accueil, la participation des habitants, le partenariat, le projet « familles »
- Développer les temps d'échanges de pratiques

Orientation stratégique 2. Accompagner l'utilisateur vers l'autonomie

Contexte

Chaque usager doit pouvoir bénéficier de tous les droits sociaux et services auxquels il peut prétendre au regard de sa situation.

La montée progressive de la dématérialisation des démarches administratives ainsi que l'ampleur de la crise sanitaire qui a fragilisé l'accueil des habitants au sein des différentes institutions, ont accentué les difficultés de certains publics à rechercher les informations et à effectuer les démarches de la vie quotidienne.

Dans le cadre de leur fonction d'accueil, les structures d'Animation de la Vie Sociale au plus proche des territoires, observent une croissance des difficultés des usagers face à la complexité des démarches administratives et donc, de leur relation avec l'Administration. Ce contexte augmente le risque de non-recours aux droits qu'il soit partiel ou total. Au regard des compétences présentes dans les structures et dans une logique partenariale, les centres sociaux et espaces de vie sociale intègrent dans leur pratique une réponse ou orientation vers l'interlocuteur idoine pour les problématiques en lien avec l'accès aux droits des habitants qui poussent les portes de leur structure.

Cette offre complémentaire, si elle a tout son sens dans les actions des Centres Sociaux et Espaces de vie Sociale, s'ajoute à leurs missions d'Animation de la Vie Sociale qu'ils mettent en œuvre au quotidien sur les territoires.

Objectifs généraux

- Redéfinir les limites et les contours de ce qu'est l'accès aux droits au sein des Centres Sociaux au regard de leurs fondamentaux
- Rendre lisibles les parcours d'orientation vers les partenaires de l'accompagnement social

Objectifs opérationnels

- Coconstruire une définition de l'accès aux droits pour les CS et sa déclinaison au sein des structures
- Faire un état des lieux des plans d'accès aux droits mis en œuvre dans chaque institution : CD31, Carsat, Préfecture, Cpam, Pôle Emploi, UDCCAS, Mairie, Trésor Public
- Outiller les équipes pour leur permettre d'aborder la notion d'accès aux droits au sein de leur structure (guide et/ou outils divers)
- Soutenir les structures dans leurs missions d'accès aux droits et au numérique

Fiches-action

- Mettre en place une commission accès aux droits avec les partenaires du SDAVS
- Développer des outils de communication autour de l'accès aux droits

Orientation stratégique 3. Développer et consolider les projets « famille » et le réseau parentalité

Objectifs généraux

- Développer l'implication des structures AVS dans le réseau parentalité 31 de proximité et départemental
- Favoriser la valorisation de tous les projets « familles » conformes par un agrément Animation Collectif Famille (ACF)
- Favoriser la prise en compte des problématiques liées aux jeunes dans le « projet familles »

Objectifs opérationnels

- Réaffirmer l'appartenance des structures au réseau parentalité de proximité ainsi qu'au « réseau parentalité 31 »
- Accompagner les structures sans agrément ACF dans l'élaboration de leur projet « familles »
- Accompagner les référents familles dans leurs missions de pilotage du projet « familles » et d'animation du réseau parentalité de leur territoire vers une meilleure adéquation avec le référentiel
- Consolider la place et le rôle des référents familles au sein des Centres Sociaux

Fiches-action

- Accompagner les équipes des centres sociaux concernés pour l'élaboration de leur projet « Familles »
- Créer et animer le réseau des référents familles
- Inscrire les projets « familles » dans les réseaux parentalité

Orientation stratégique 4. Favoriser la montée en compétences de tous les acteurs de l'animation de la vie sociale

Objectifs généraux

- Favoriser et développer le réseau des acteurs de l'AVS : professionnels, bénévoles, habitants, institutions et réseaux départementaux et régionaux
- Développer et renforcer les liens entre institutions avec les acteurs départementaux (Collectif 31, Fédération Départementale des Foyers Ruraux) et régionaux (dont la Figo)

Objectifs opérationnels

- Faire un état des lieux des besoins de compétences des acteurs de l'AVS en Haute-Garonne
- Construire un plan d'actions adapté aux besoins exprimés coconstruit avec tous les acteurs de l'AVS

Fiches-action

- Mobiliser les instances et utilisation d'outils diversifiés et participatifs pour établir l'état des lieux et coconstruire le plan d'actions
- Développer les temps de travail et d'échange thématiques
- Maintenir les focus et l'annuaire dans le livret SENACS
- Mobilisation du site de la Figo
- Pause Café Figo

Orientation stratégique 5. Rendre plus lisible et visible l'AVS sur les territoires

Objectifs généraux

Mobiliser les supports SENACS existants à l'échelle départementale et régionale pour valoriser les données chiffrées relatives à l'AVS et mettre en valeur des actions et initiatives locales départementales inspirantes pour d'autres territoires

Objectifs opérationnels

- Participer aux rencontres nationales,
- Participer à l'élaboration de la plaquette régionale SENACS avec les Cafs de l'Occitanie de l'Ouest ;
- Co-animer la journée régionale pour faciliter l'interprétation des résultats de l'Occitanie de l'Ouest et co-produire les synthèses régionales
- Poursuivre le copilotage de l'Observatoire SENACS
- Elaborer le livret SENACS départemental
- Valoriser les données de l'Observatoire 31 en les croisant avec d'autres données

Fiches-action

- Participer aux rencontres nationales et régionales autour de SENACS & assurer le suivi et les échanges avec la CNAF et la FCSF pour SENACS
- Mise en œuvre des comités de pilotage SENACS régionaux
- Communiquer et accompagner la campagne SENACS
- Analyser, organiser et valoriser les données extraites des questionnaires à l'échelle régionale
- Organiser, analyser et valoriser les données extraites des questionnaires à l'échelle de la Haute-Garonne
- Renforcer la communication relative à la plaquette SENACS régionale et départementale

Orientation stratégique 6. Développer les pratiques d'évaluation et de mesure de l'impact

Contexte

- Un travail participatif axé autour de la démarche d'évaluation et de mesure de l'impact de l'AVS sur les territoires a été entamé en 2021 en Haute-Garonne. D'autres départements tels que ceux du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne sont parallèlement en réflexion sur cet enjeu de l'AVS.
- Différents constats ont pu être partagés :
 - o Les attentes institutionnelles sont perçues comme floues par les acteurs qui se trouvent à des niveaux d'évaluation et de mesure d'impact de leurs actions très différents.
 - o Certains professionnels peuvent considérer l'évaluation et la mesure de l'impact de leurs actions comme un moyen de contrôle institutionnel et l'envisager comme une charge supplémentaire.
- Une démarche expérimentale nationale avec l'EGOC, Accolade et la Cnaf a été initiée pour rendre visible et objectiver la plus-value des actions des structures de l'AVS sur les territoires. Ces indicateurs seront structurants pour orienter la stratégie des politiques sociales à différents échelons et leurs financements.

Objectifs généraux

- Donner du sens à la démarche d'évaluation pour rendre lisible toute sa pertinence et son apport au travail social
- Permettre aux acteurs de l'AVS de s'approprier cette démarche pour en appréhender son intérêt et ses enjeux
- Dynamiser les motivations des équipes en rendant lisible et visible l'impact de leur projet et de leurs actions
- Donner les moyens de légitimer, de valoriser, la dynamique AVS sur les territoires
- Avoir un langage, une méthodologie et une démarche commune autour de l'évaluation et la mesure des actions de l'AVS

Mise en œuvre

Organisation d'un séminaire (sous forme de barouf) en plusieurs temps pour acculturer les acteurs de l'AVS sur ce sujet et tendre à une définition commune de la notion d'évaluation et de mesure de l'impact social

Thème 4. Valoriser et soutenir les acteurs professionnels et bénévoles des services aux familles et de l'animation de la vie sociale

Orientation stratégique 1. Promouvoir les métiers de l'accueil du jeune enfant et de l'animation

Contexte

- Des difficultés à recruter sont constatées de façon croissante, en particulier dans le domaine de l'accueil du jeune enfant, de l'accueil de loisirs et d'accueil collectif de mineurs, qui menacent l'ouverture-même de certains équipements et la qualité d'accueil des enfants familles en bénéficiant
- Dans un contexte de moyens humains contraints (équipes incomplètes, difficultés de remplacements et de recrutement), l'accès à la formation est difficile pour de nombreux professionnels
- Plusieurs métiers des services aux familles, comme les assistants maternels ou les animateurs en centre de loisirs ou en accueil collectif de mineurs, sont insuffisamment valorisés, et les carrières dans ces secteurs ne sont pas attractives

Objectifs généraux

- Favoriser la découverte des métiers de l'accueil du jeune enfant et de l'animation par les plus jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion professionnelle
- Réaliser un diagnostic des difficultés de recrutement dans ces métiers, des avantages et inconvénients de ces derniers pour envisager un plan d'actions dans la limite des compétences des partenaires du SDSF

Fiches-action

- Promouvoir à l'échelle départementale les métiers des services aux familles en lien avec les travaux nationaux engagés sur l'attractivité des métiers
- Faciliter l'accès aux formations qualifiantes et diplômantes

Orientation stratégique 2. Améliorer la formation continue des professionnels et bénévoles des services aux familles et de l'animation de la vie sociale

Contexte

- La circulaire n°DGCS-SD2C-2022/163 insiste sur la formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien de la parentalité et précise la mission du CDSF en termes de recensement des besoins prospectifs.
- Le précédent schéma a permis de nombreuses réalisations avec notamment l'élaboration et la diffusion d'outils de formation dans le réseau des Relais Petite Enfance, des cycles de formations ouverts aux responsables des RPE et aux assistants maternels, des dispositifs d'accompagnement vers la formation et des conférences thématiques.
- La charte de soutien à la parentalité créée par arrêté du 9 mars 2022 prévoit notamment un principe important applicable aux services et actions de soutien à la parentalité. Ce principe est de garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.

Objectifs généraux

Soutenir les professionnels et bénévoles via une formation continue de qualité, répondant aux besoins fondamentaux en évolution de l'enfant y compris ceux avec des besoins spécifiques :

- Pour garantir une offre de service de qualité en leur permettant de monter en compétences au fil du temps et de prendre conscience de leur rôle important en termes de prévention
- Pour permettre aux professionnels et aux bénévoles de ne pas s'épuiser, en étant étayés
- Pour permettre une meilleure interconnaissance entre acteurs afin de favoriser les passerelles et les orientations en fonction des besoins identifiés des familles
- En recherchant des solutions innovantes pour permettre aux professionnels de s'absenter pour suivre des formations sans mettre à mal la continuité et la qualité de service, en expérimentant des nouveaux formats de formation comme des modules sous des formes différentes (e-learning, présentiel séquentiel, délocalisation des séances etc.)

Fiches-action

- Renforcer la formation continue des professionnels et des bénévoles, en consolidant et diversifiant le plan de formation du SDSF
- Développer l'offre de formation à destination des élus

Orientation stratégique 3. Favoriser la structuration et la coordination des réseaux d'acteurs du SDSF

Contexte

- Les professionnels ont exprimé un fort besoin de renforcer les réseaux locaux d'acteurs et de les élargir pour avoir des espaces d'échanges entre les différents secteurs des services aux familles.
- Les ateliers territoriaux ont également fait ressortir le besoin de réactiver les réseaux de professionnels à l'échelle départementale (comme ceux des coordonnateurs petite enfance par exemple).
- La circulaire n°DGCS-SD2C-2022/163, parue le 3 juin 2022, insiste sur la nécessité d'organiser les transitions entre les modes d'accueil du jeune enfant, l'école et l'accueil péri-scolaire et extra-scolaire ainsi qu'avec les établissements et services sociaux et médicaux-sociaux (ESMS). Pour fluidifier et assurer la continuité des parcours des enfants, il est nécessaire de travailler l'interconnaissance et la coordination entre les professionnels des services aux familles.
- Grâce à la mise en place d'instances de travail, comme l'Observatoire petite enfance et parentalité, la mise en synergie des acteurs du territoire a franchi une étape importante. Le précédent SDSF a favorisé une meilleure interconnaissance des partenaires signataires. L'ancrage territorial reste néanmoins à travailler, notamment en s'appuyant sur les ressources locales comme les comités locaux, les instances CTG, les Projets Sociaux de Territoire (PST) ou les PEdT.

Objectifs généraux

- Favoriser la continuité des parcours des enfants, des jeunes et des familles
- Développer les liens entre les professionnels intervenant sur les différents temps de l'enfant
- Travailler sur une meilleure circulation de l'information entre les différents intervenants du quotidien de l'enfant, avec l'idée d'un projet global pour l'enfant et sa famille
- Améliorer l'interconnaissance et le partage d'expériences entre les acteurs d'un même réseau et d'autres réseaux
- Favoriser l'émergence d'une culture commune entre les différents acteurs pour une meilleure appropriation des enjeux et ambitions du SDSF 2023-2027
- Garantir les meilleures complémentarités entre les différents acteurs, au bénéfice des familles, en donnant les moyens aux acteurs d'être des ambassadeurs du SDSF

Fiches-action

- Développer une culture commune en matière de services aux familles, d'animation de la vie sociale et de soutien des parentalités
- Améliorer l'articulation et la cohérence des documents structurants et contractuels sur les territoires
- Consolider le rôle d'appui au pilotage de l'Observatoire

PARTIE 4 : Suivi et évaluation du schéma

Les partenaires du SDSF – en fonction de leurs domaines d'intervention - s'engagent à tout mettre en œuvre afin de promouvoir les orientations stratégiques et actions définies en partenariat et à concourir à leur mise en œuvre :

- En faisant référence à la démarche de SDSF dans le cadre des projets menés dans les champs de l'accueil du jeune enfant, du soutien des parentalités, de l'animation de la vie sociale et de la jeunesse
- En expliquant dès que nécessaire la démarche SDSF aux nouveaux partenaires pouvant s'y associer dans le cadre des comités de suivi ou de groupes de travail
- En rendant visibles et lisibles les actions issues de la démarche SDSF
- En participant autant que possible aux différentes instances de travail

Pour faciliter la démarche de promotion du SDSF, un guide synthétique du SDSF à paraître sera largement diffusé.

Afin d'assurer la mise en œuvre des orientations et actions du présent schéma, les instances stratégiques et techniques définissent chaque année leur programme de travail au regard des priorités qui auront été déterminées dans les fiches actions. Des outils de liaison entre les comités de suivi et le comité de pilotage opérationnel sont proposés pour une bonne coordination des travaux.

Les membres du CDSF sont chargés d'évaluer la mise en œuvre du SDSF pluriannuel. A ce titre, le décret du 14 décembre 2021 prévoit qu'une synthèse d'indicateurs communs à tous les départements soit effectuée : *« la liste de ces indicateurs et leurs modalités de renseignement sont fixées par arrêté du ministre chargé de la famille. Elle comprend notamment des informations relatives au taux de couverture global de l'accueil de jeunes enfants, au nombre de créations de places d'accueil, à l'accessibilité des modes d'accueil aux publics en situation de handicap ou en parcours d'insertion sociale ou professionnelle et à l'offre de services de soutien à la parentalité ».*

Ce même décret prévoit un suivi annuel de la mise en œuvre et la transmission de la synthèse au ministre chargé des familles : *« le schéma départemental des services aux familles mentionné à l'article D. 214-2 est adressé par le président du comité départemental des services aux familles au ministre chargé de la famille dans le mois qui suit son adoption par le comité. Une synthèse des travaux du comité, et notamment de la mise en œuvre du schéma, est adressée dans les mêmes formes chaque année et au plus tard le 1er février ».*

Enfin, à l'approche de l'échéance du présent schéma, il est réglementairement prévu *« qu'au plus tard trois mois avant l'échéance du schéma départemental, le comité adopte un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du schéma, comprenant une évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions départemental prévu au 2° du II de l'article D. 214-2. Ce rapport est adressé pour information au ministre chargé de la famille et au président du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge prévu à l'article L. 142-1 ».*

ANNEXES

1. Règlement intérieur du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF)
2. Diagnostic 2021-2022 des besoins des familles haut-garonnaises et de l'offre de services aux familles

3. Glossaire

Terme	Définition
ACF	Animation collective familiale
ACM	Accueil collectif de mineurs
ALSH	Accueil de loisir dans hébergement
AVS	Animation de la vie sociale
CA	Communauté d'agglomérations
CC	Communauté de communes
CLAS	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
Cnaf	Caisse nationale d'allocations familiales
COMAJE	Commission d'accueil du jeune enfant
CS	Centre social
CSP	Catégorie socio-professionnelle
EAC	Education artistique et culturelle
EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
ESMS	Etablissements sociaux et médico-sociaux
EVS	Espace de vie sociale
FCSF	Fédération des centres sociaux et socioculturels de France
GAD	Groupe d'appui départemental
LAEP	Lieux d'accueil enfants parents
MAM	Maison d'assistants maternels
MJC	Maison des jeunes et de la culture
MSA	Mutualité sociale agricole
OPCO	Opérateurs de compétences
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PEdT	Projet éducatif territorial
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PMI	Protection maternelle et infantile
PRE	Programme de réussite éducative
PST	Projets sociaux de territoire
REAAP	Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RPE	Relai petite enfance
SDAVS	Schéma départemental de l'animation de la vie sociale
SDSF	Schéma départemental des Services aux Familles

